

**REPUBLIQUE TUNISIENNE**



**Ministère de l'Environnement  
et du Développement Durable**

**discours de  
Monsieur Nadhir HAMADA  
Ministre de l'Environnement  
et du Développement Durable**

**A l'ouverture du Déjeuner-Débat  
sur le thème  
« Marché carbone en Afrique : bilan et  
perspectives »**

**Tunis, 13 novembre 2009**

**Monsieur Abdelaziz Rassâa, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Industrie, de l'Energie et des Petites et Moyennes Entreprises, chargé de l'énergie renouvelable et des industries alimentaires,**

**Madame Sandra Schenke, Directrice du Bureau de la GTZ à Tunis,**

**Mesdames et messieurs les représentants des différentes sociétés tunisiennes et étrangères participants à cette rencontre,**

**Mesdames et messieurs,**

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour avoir répondu favorablement à notre invitation et de saluer la valeureuse initiative des organisateurs et des sponsors, notamment la GTZ, de cette table ronde et qui est organisée dans le cadre de la deuxième édition 2009 de Green Ifriqiya ; initiative qui nous a permis de nous réunir aujourd'hui pour débattre de ce thème porteur et d'actualité relevant du marché carbone, particulièrement au niveau du continent africain.

La présence de Monsieur le Secrétaire d'Etat chargé de l'énergie renouvelable et des industries alimentaires parmi nous aujourd'hui reflète l'intérêt porté par la Tunisie pour accélérer le processus de mise en œuvre de projets et programmes au titre du Mécanisme de Développement Propre (MDP) à même de permettre à la Tunisie de se positionner sur le marché international du carbone.

Ayant à l'esprit que la finalité du MDP et du marché carbone étant de contribuer à l'atténuation des changements climatiques et au développement durable des pays hôtes, je voudrais, à cette occasion, rendre un vif hommage à la politique clairvoyante de **Monsieur le Président de la République**, qui a placé la protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie des citoyens au rang de priorité nationale.

La Tunisie a ainsi adopté, depuis plus de 20 ans déjà, des stratégies environnementale et énergétique à même de contribuer à l'effort mondial de réduction des émissions de gaz à effet de serre afin de préserver le cadre de vie des citoyens, d'optimiser l'usage des ressources naturelles et des énergies fossiles et de contribuer à la prévention de la pollution sous toutes ses formes.

Ces stratégies ont permis d'instaurer les fondements d'une gestion écologiquement rationnelle des déchets solides et liquides, la promotion de l'environnement industriel, la maîtrise de l'énergie, le développement des énergies renouvelables, l'introduction des technologies les plus propres et le développement de la couverture forestière et végétale.

### **Mesdames et messieurs,**

Certes, le Mécanisme de Développement Propre ait le mérite d'être, et à ce jour, le premier et l'unique instrument permettant aux pays en développement d'accéder au marché carbone.

A cet effet, et parfaitement convaincue de l'importance de cet instrument, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable a engagé depuis 2004, et avant même l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto, un large processus national de dialogue, de concertation et de renforcement des capacités sur les opportunités offertes par le MDP et le marché carbone en général.

C'est ainsi qu'un appui technique et financier a été mobilisé, à travers la coopération multilatérale et bilatérale, particulièrement de la Banque Mondiale, la GTZ, le PNUD et l'Italie et accordé au profit des porteurs de projets dans les différents secteurs éligibles.

Ces efforts ont été couronnés, dès 2006, par l'enregistrement auprès du Conseil Exécutif du MDP, de deux projets d'envergure portant sur la récupération et le torchage du méthane dans 10 décharges contrôlées

réparties sur tout le territoire national. Les réductions d'émissions attribuées à ces deux projets s'élèvent à 6 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> sur une période de comptabilisation de 10 ans.

Toutefois, d'autres projets et programmes relevant du domaine des énergies renouvelables et de valorisation énergétique des déchets et boues sont actuellement en cours de validation par des Entités Opérationnelles Désignées, et pourraient être enregistrés au courant de cette année.

D'autres part, des programmes spécifiques de renforcement des capacités, d'accompagnement et de sensibilisation au profit des porteurs de projets potentiels des secteurs public et privé ont été engagés, depuis 2006. Ils ont permis une accélération notable du processus MDP en Tunisie, dans la mesure où l'Autorité Nationale Désignée a approuvé, à ce jour, plus de 30 projets et programmes MDP dans les domaines de la maîtrise de l'énergie, de l'exploitation des énergies renouvelables, de la gestion et la valorisation énergétique des déchets solides et liquides, de l'industrie, du transport, ainsi que du boisement et du reboisement.

L'ensemble des projets relevant des secteurs de gestion des déchets, de la maîtrise de l'énergie, des énergies renouvelables, de l'industrie et du transport déjà approuvés par l'AND représentent un potentiel de plus de 40 millions d'Unités de Réduction Certifiée d'Emissions (URCEs). En outre, les deux projets de reboisement forestier approuvés par l'AND présentent, quant à eux, un potentiel d'URCEs de plus de 18 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub>.

Toutes les informations relatives aux projets nationaux sont à votre disposition et facilement accessibles dans le site relatif aux projets nationaux dans le cadre du Mécanisme du Développement Propre ([www.cdmtunisia.tn](http://www.cdmtunisia.tn))

## **Mesdames et messieurs,**

Les opportunités offertes par le marché du carbone suscitent un intérêt de plus en plus croissant, de la part du secteur privé et du secteur bancaire. Cet intérêt s'est traduit par l'inscription au titre du MDP de nombreux projets privés relevant de la cogénération et de l'utilisation des énergies renouvelables, particulièrement l'énergie éolienne et la biomasse.

Toutefois, et en dépit de tous ces acquis notables et réalisés en un temps relativement court, le potentiel de réduction tel qu'il a été évalué dans le portefeuille national de projets MDP, pourrait être mieux valorisé.

C'est ainsi que des efforts supplémentaires sont à engager pour améliorer, d'une part, le pourcentage du potentiel mobilisé, particulièrement par le secteur privé, et d'augmenter, d'autre part, le nombre des projets enregistrés au niveau du Conseil Exécutif du MDP, afin de bénéficier, au mieux, de ce qui reste de la 1<sup>ère</sup> période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto ; période qui pourrait être également la dernière en terme des négociations actuelles sur le régime post-2012 sur les changements climatiques.

## **Mesdames et messieurs,**

Comme vous le savez, les négociations sur le futur régime post-2012 sur les changements climatiques ont atteint un rythme accéléré et bénéficient aujourd'hui d'une large médiatisation, en préparation de l'étape très attendue de Copenhague, dans moins de trois semaines.

Toutefois, le constat dégagé après les réunions de Barcelone tenue la semaine dernière, fait état d'un résultat mitigé, voire limité sur la voie de la mise en œuvre de la feuille de route de Bali, qui, je le rappelle, s'articule autour de cinq composantes de base que sont : la vision partagée, la réduction des émissions, l'adaptation aux changements

climatiques, le transfert des technologies et la mobilisation des financements nécessaires pour les pays en développement.

Ce constat s'applique également sur le débat autour de la réforme du MDP qui connaît aussi une faible avancée, quoiqu'un consensus se soit dégagé sur l'importance des mécanismes de marché comme moyens d'appui aux mesures d'atténuation des pays industrialisés dans le cadre du Protocole de Kyoto.

Les réformes attendues, défendues notamment par les pays africains, englobent l'amélioration de la gouvernance du MDP et de son efficacité, à même de le rendre plus fluide, transparent et accessible par les pays de la région.

En outre, la simplification des règles relevant du test d'additionnalité par l'établissement de méthodologies de lignes de base multi-projets normalisés, et la mise en place de règles permettant une meilleure distribution régionale des projets et programmes MDP, acquièrent aussi d'une importance capitale pour les pays africains.

A ce titre, il serait opportun de rappeler l'appel solennel adressée par **son Excellence le Président de la république tunisienne**, lors du 2ème sommet Afrique-Europe sur "l'énergie et les changements climatiques", tenu à Lisbonne, le 8 Décembre 2007, à tous les pays européens, afin de concrétiser les principes de solidarité internationale de manière à contribuer à alléger l'impact des changements climatiques et à appuyer les projets de développement dans les pays africains, qui en dépit de leur faible contribution aux émissions des gaz à effet de serre et des substances affectant la couche d'ozone continuent à subir les plus graves impacts du réchauffement planétaire, et ce, en vue de les prémunir contre les conséquences négatives de la hausse des prix de l'énergie et contre les charges grandissantes des changements climatiques, et les encourager à opter pour les énergies renouvelables.

Il est, également, important de signaler que la déclaration africaine commune sur les négociations post-2012 sur les changements

climatiques, établie à Nairobi en mai dernier, s'inspiration et faisant référence à la déclaration et au plan d'action de Tunis pour une solidarité internationale face au changement climatique en Afrique et en région méditerranéenne adoptés le 20 novembre 2007, a plaidé, d'une part, pour une amélioration du Mécanisme de Développement Propre pour assurer une distribution géographique équitable de projets contribuant au développement durable du continent, et d'autre part, pour une expansion des catégories éligibles aux crédits carbone et autres incitations dans le régime post-2012, y compris la gestion durable des terres, l'agriculture et l'aménagement forestier.

### **Mesdames et messieurs,**

Il est vrai que, au vu de l'avancement des négociations actuelles sur le régime post-2012, la visibilité sur le MDP et ses perspectives ne sont pas de nature à conforter les porteurs de projets et les investisseurs dans ce domaine. Toutefois, il est peu probable, voire tout à fait invraisemblable que les mécanismes du marché carbone soient abandonnés comme instrument de taille contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du futur accord sur les changements climatiques.

L'accès des pays en développement, y compris les pays africains, au marché carbone pourrait se concrétiser à travers d'autres voies, particulièrement via les Actions Nationales Appropriées d'Atténuation, connues sous le nom de NAMAs, et prévues dans le Plan d'Action de Bali.

Quoique la nature des NAMAs, leurs limites, contenus et moyens de mise en œuvre et vérification suscitent encore un grand débat dans les négociations, elles peuvent offrir pour les pays africains des opportunités considérables, afin d'accéder au marché carbone et d'appuyer la mise en œuvre des stratégies de développement durable de notre continent africain.

Dans ce contexte, les pays africains devraient, à mon sens, tirer les leçons qui se doivent de la mise en œuvre du MDP, qui n'a pas tellement profité à ces pays, et œuvrer pour l'adoption, dans le cadre du futur régime post-2012, de mécanismes qui préservent leurs intérêts et leurs priorités, qui relèvent essentiellement du développement économique et social de manière durable, de l'emploi, de la diminution de la pauvreté et de la sécurité alimentaire et énergétique.

**Mesdames et messieurs,**

Pour conclure, je reste persuadé que vos discussions soient animés de l'ensemble de ces réflexions et préoccupations, et je vous invite à saisir pleinement les opportunités offertes par les éminents conférenciers ici présents parmi-nous, que je salue d'ailleurs, et qui vont intervenir lors de notre présente rencontre.

**Je vous remercie pour votre attention.**